

Corseul – n°048-1

Zone UCa



« Rue de Gravel »

Superficie : 0.58 ha

Nombre de logements minimum : 7

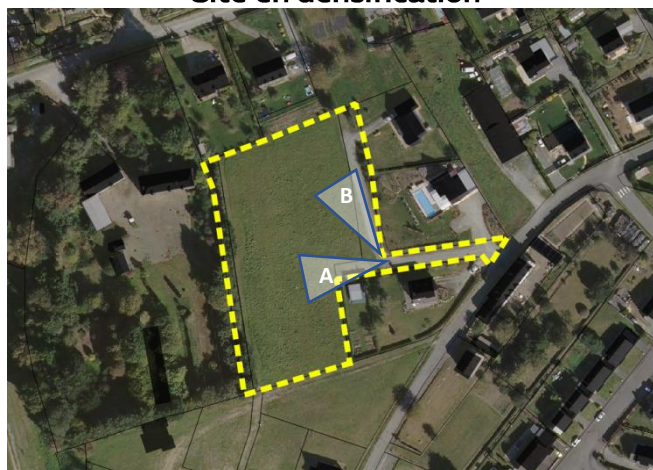
Logements locatifs sociaux minimum :
Apprécié par la commune et Dinan Agglomération

Caractéristiques du Site

Ce secteur est situé à l'Ouest du centre-bourg. Il est entouré par des maisons individuelles ainsi qu'un projet d'extension au Sud.

Le site est actuellement en friche et inutilisé.

Site en densification



Photographies du secteur



Objectifs généraux d'aménagement du site

Ce secteur est à vocation d'**habitat**. Les orientations retenues sont :

- Créer un accès à l'est du secteur depuis la rue de Gravel
- Des accès individuels peuvent être réalisés sur la voirie existante à l'intérieur du secteur
- Continuer la liaison douce prévue au sud du secteur
- Le nombre de logements sociaux sera apprécié par la commune et Dinan Agglomération.

Légende





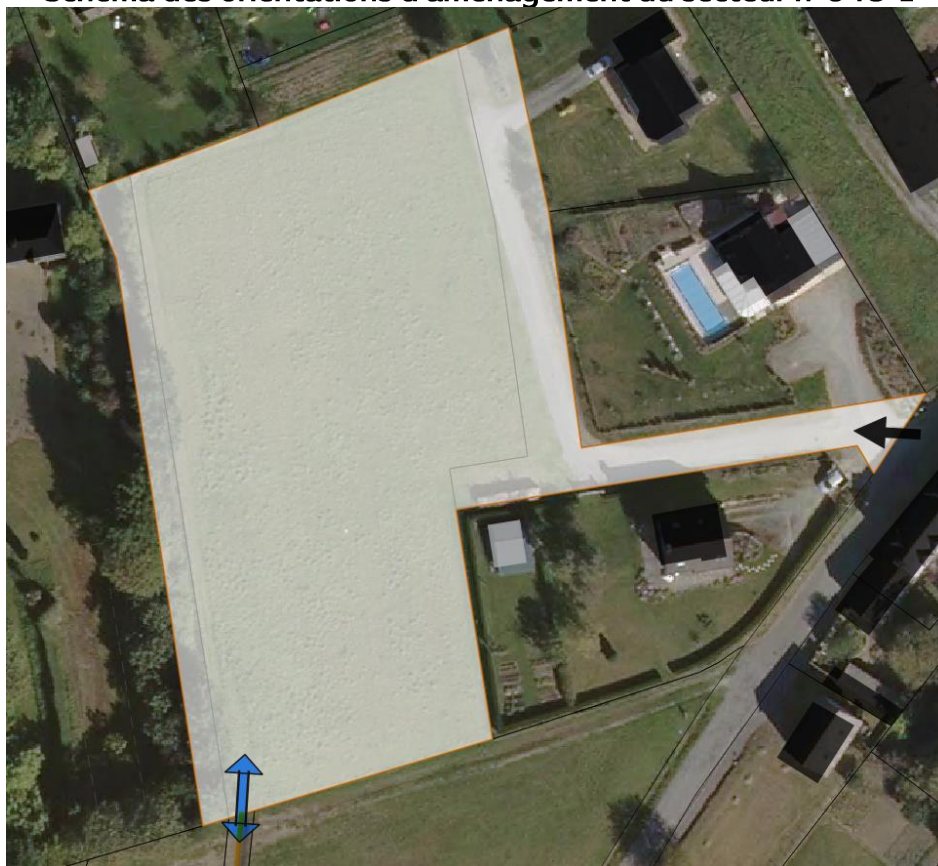
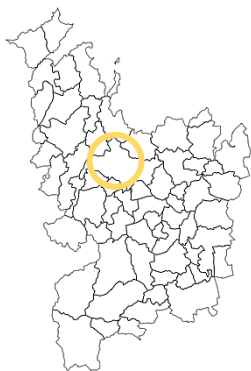
-  Délimitation du secteur
-  Principe d'accès groupé
-  Accès par liaison douce
-  Liaison douce existante

Schéma des orientations d'aménagement du secteur n°048-1



Corseul – n°048-2

Zone 1AUh2



« Rue de l'Arguenon »

Superficie : 3.22 ha

Nombre de logements minimum : 39

Logements locatifs sociaux minimum :
Apprécié par la commune et Dinan Agglomération

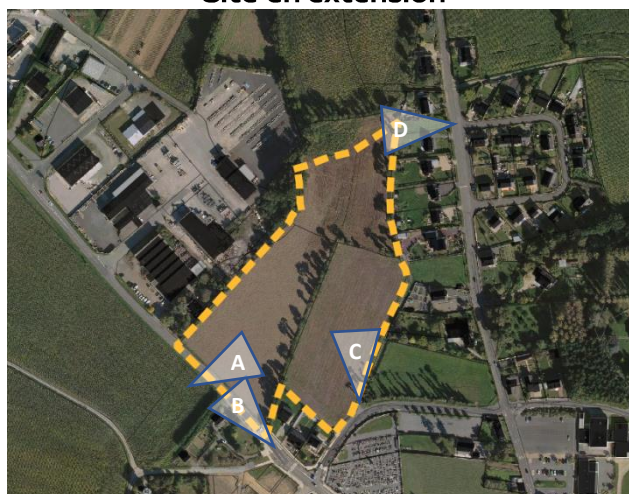
Caractéristiques du Site

Ce secteur est situé à l'Ouest du centre-bourg. Il est entouré par des maisons individuelles un projet d'extension au Sud et une zone d'activité à l'Ouest.

Le site est actuellement en utilisé pour des activités agricoles

Une zone humide est présente au Nord du secteur

Site en extension



Photographies du secteur



Objectifs généraux d'aménagement du site

Ce secteur est majoritairement à vocation d'habitat. Les orientations retenues sont :

- Aménager la voie de desserte située à la bordure est du secteur, cette voie sera prolongée afin de permettre l'accès au secteur.
- Créer deux accès, au nord-est en continuité de la réserve foncière, au sud-ouest sur la Rue de l'Arguenon. Ces accès pourront être ignorés s'ils se révèlent non réalisables.
- Les haies bocagères représentées sur le schéma devront être préservées.
- Une liaison douce entre l'est et l'ouest du secteur sera réalisée.
- Un aménagement qualitatif sera réalisé au sud-ouest du secteur afin de marquer l'entrée du bourg (qualité des façades, utilisation de pierres, murets, alignement).
- Le nombre de logements sociaux sera apprécié par la commune et Dinan Agglomération.

Légende







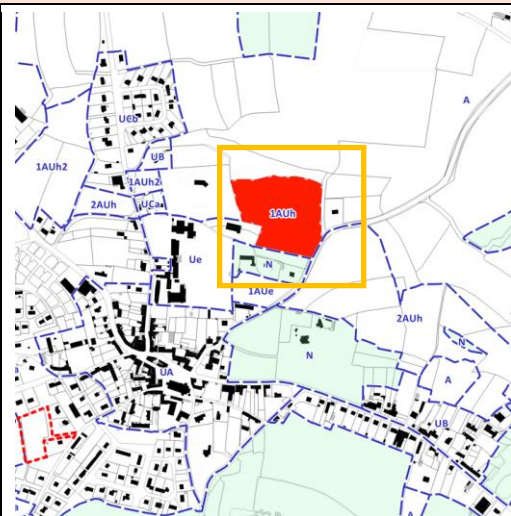
	Délimitation du secteur		Liaison viaire possible
	Principe d'accès groupé réalisable		Voie à aménager
	Bâti / aménagement qualitatif à réaliser		Haies à conserver

Schéma des orientations d'aménagement du secteur n°048-2



Corseul- n°048-3

Zone 1AUh2



« Bourg Nord »

Superficie : 2.34 ha

Nombre de logements minimum : 28 lgts

Logements locatifs sociaux minimum :
Apprécié par la commune et Dinan Agglomération

Caractéristiques du Site

Ce secteur se situe au Nord du centre-bourg.

Il est localisé en lisière de la partie urbanisée de la commune.

Le secteur est actuellement divisé en un espace arboré et une partie cultivée.

Site en extension



Photographies du secteur



Objectifs généraux d'aménagement du site

Ce secteur est à vocation d'habitat. Les orientations retenues sont :

- Créer deux accès à l'ouest du secteur.
- Le nombre de logements sociaux sera apprécié par la commune et Dinan Agglomération.
- Créer une lisière paysagère au nord permettant d'insérer le projet dans son environnement.

Légende



Délimitation du secteur



Accès à aménager



Principe d'accès groupé



Voie à aménager



Aménagement qualitatif à réaliser



Liaison douce à créer



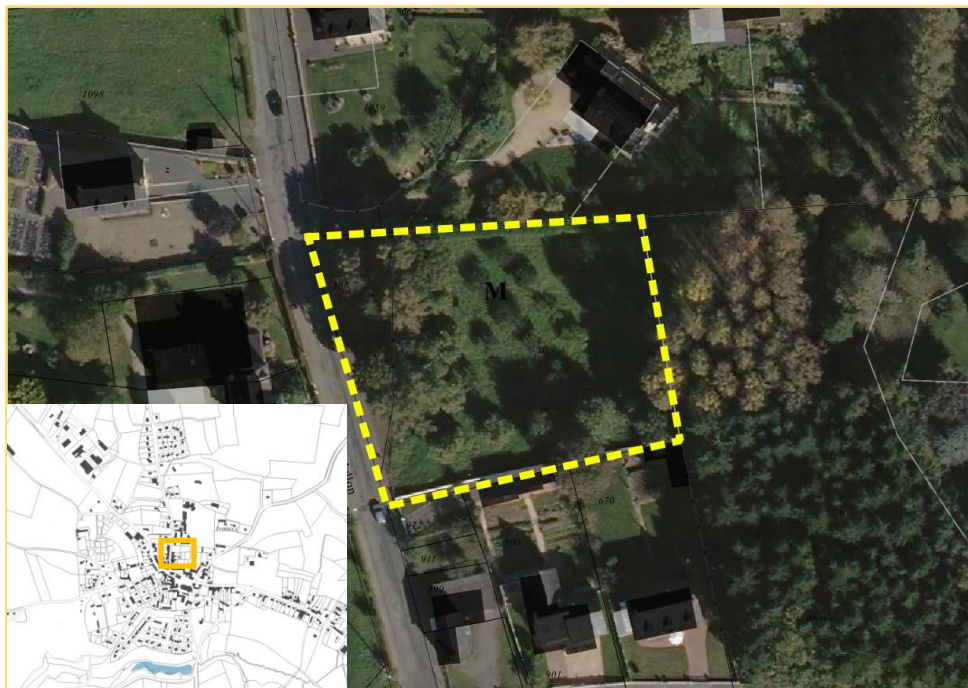
Accès viaire réalisable

Schéma des orientations d'aménagement du secteur



OAP DENSITE n°048-4 « Rue Cesar Mullon »

4 logements minimum sur 2900m², zonage 1AUh2



OAP DENSITE n°048-5 « Cité de Halouze »

3 logements minimum sur environ 2000m², zonage 1AUh2



